

COMMUNIQUÉ

Etude OFEFP: combler la lacune concernant l'objectif de réduction du CO₂ dû aux carburants

Le centime pour le climat est la seule mesure utile

La Fédération routière suisse FRS considère le centime facultatif pour le climat comme la mesure la plus efficace et la plus économique pour combler la lacune existant encore en matière d'objectif de réduction du CO₂ dans le secteur des carburants.

En collaboration avec l'Union pétrolière suisse (UP), la Fédération routière suisse FRS a développé l'idée du «centime pour le climat» en tant que mesure facultative supplémentaire prise par le trafic routier privé. L'UP et la FRS proposent la perception d'un centime par litre d'essence et de diesel pour financer des mesures de réduction du CO₂. Le produit de ce prélèvement, soit environ 60 millions de francs par an, irait dans une fondation. La fortune de cette fondation serait utilisée pour financer des mesures de réduction du CO₂ en Suisse et à l'étranger. Elle permettrait, d'une part, d'acheter lesdits certificats de Kyoto et, d'autre part, de cofinancer des mesures d'encouragement comme Eco-Drive, Car-Sharing ainsi que des carburants alternatifs (bio-éthanol, gaz naturel).

Les avantages du projet «un centime pour le climat» par rapport aux trois autres mesures proposées dans le rapport d'experts de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) sont évidents:

- contrairement à la taxe CO₂ le centime pour le climat n'exige pas d'énorme appareil administratif pour redistribuer quelque deux milliards de francs.
- le centime pour le climat n'est pas une mesure étatique, mais facultative qui intervient auprès de tous les détenteurs de véhicules.
- contrairement à la taxe CO₂, le centime pour le climat ne renchérit pas notablement le carburant et n'a donc pas d'effets nocifs sur l'économie.
- le centime pour le climat n'entraîne pas de perte fiscale de l'ordre de 600 millions de francs pour la Confédération, car il ne provoque pas de tourisme d'essence.
- le centime pour le climat assure le financement durable de mesures nationales dans le domaine des transports conformément au programme SuisseEnergie.
- le centime pour le climat garantit que l'objectif de réduction du CO₂ soit atteint dans le secteur des carburants.
- le centime pour le climat permet le financement de mesures extrêmement efficaces pour réduire les émissions de CO₂ et apporte une authentique contribution aux objectifs climatiques globaux.

Berne, le 19 juin 2003